
Plan d'action

2007- 2009

Transparence-Internationale (France) est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption. TI, qui comprend près de 100 sections nationales dans le monde, a son secrétariat international basé à Berlin en Allemagne.

TI sensibilise l'opinion publique aux effets néfastes de la corruption et travaille de concert avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de développer et mettre en œuvre des mesures visant à l'enrayer.

Introduction

Synthèse de l'évaluation du plan d'action 2004-2006

Dans son plan d'action 2004-2006, TI France avait retenu trois cibles prioritaires : les entreprises, les collectivités locales et la sensibilisation des jeunes générations.

S'agissant des entreprises, le plan d'action distinguait deux actions :

- la diffusion d'une information et de recommandations pour prévenir la corruption dans le secteur privé ;
- la création d'une capacité d'intervention pour accompagner les entreprises dans leurs démarches.

Sur le premier point, on peut considérer que l'objectif a été atteint avec la réalisation et la diffusion d'un vade-mecum pour les PME, la réalisation, en partenariat avec Ethifinance, de deux enquêtes sur les dispositifs anti-corruption des grandes entreprises françaises, la diffusion des « *business principles* » de TI et la publication d'un rapport ayant contribué à la définition du cadre du droit d'alerte éthique (*whistleblowing*) en France.

Sur le second point, le partenariat avec Lafarge a constitué une première réalisation significative.

S'agissant des collectivités locales, si une expertise a été développée au travers de l'adaptation du pacte d'intégrité au contexte juridique français, le développement d'une capacité d'intervention en est en revanche à ses débuts puisqu'une seule collaboration est pour l'instant amorcée avec le Conseil général de l'Essonne.

Dans ces deux domaines (entreprises et collectivités locales) et particulièrement dans le second, la réticence des responsables à aborder publiquement le thème de la lutte contre la corruption et la modestie des ressources de TI France ont constitué des freins au développement des actions envisagées.

En lien avec l'objectif d'élargissement de l'audience de TI France auprès des jeunes, un colloque ayant pour thème « Agir contre la corruption : quels enjeux pour l'enseignement supérieur ? » a été organisé en février 2006, en partenariat avec l'ADERSE¹, le CEA² et l'ORSE³. Ce colloque a jeté de bonnes bases sur lesquelles construire pour stimuler les enseignements et la recherche universitaire sur la corruption et le blanchiment. De plus, il a suscité l'adhésion de nouveaux étudiants à l'association et la constitution d'un collège d'experts transdisciplinaire. Par ailleurs, les interventions d'administrateurs de TI France dans les grandes écoles et les universités se sont poursuivies.

Au-delà des cibles prioritaires, il convient de signaler que l'objectif fixé en matière d'études a été atteint avec la mise en place de deux groupes de travail (« secret défense », « moyens de la justice »), la participation active à des plates-formes d'ONG (« Publish What You Pay » sur la transparence des revenus des industries extractives, « paradis fiscaux et judiciaires ») et la diffusion des rapports de TI France sur les centres offshore, sur les risques de corruption dans un contexte de décentralisation et sur le déclenchement d'alerte.

¹ Association des Enseignants En Responsabilité Sociale des Entreprises

² Cercle d'Ethique des Affaires

³ Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Enfin, s'agissant de la communication et de l'organisation, on retiendra :

- l'organisation de neuf conférences thématiques pour les membres et partenaires de l'association,
- une visibilité médiatique en nette augmentation suite, notamment, à l'organisation de sept conférences de presse, pour la plupart relatives aux lancements des indices de TI et du rapport mondial annuel sur la corruption,
- l'ouverture d'un site Internet,
- la diffusion régulière et la modernisation de la lettre trimestrielle,
- la collaboration croissante avec Transparency International,
- l'augmentation du nombre d'adhérents personnes physiques (+ 25 % entre 2003 et 2006) et la difficulté d'accroître le nombre d'adhérents personnes morales,
- la réunion mensuelle du bureau d'une part et du conseil d'administration d'autre part,
- l'emménagement dans de nouveaux locaux mis à disposition par KPMG à Levallois.

Evolution de l'environnement

Au niveau international, l'évolution de l'environnement peut être caractérisée par les constats suivants :

- la lutte contre la corruption s'est maintenue parmi les priorités de la communauté internationale ; elle est aujourd'hui la priorité n°1 dans de nombreux pays, le nouveau président de la Banque Mondiale en a fait un objectif majeur pour l'institution et de nombreuses organisations de la société civile se saisissent du sujet (ex : plus de 300 ONG sont signataires de l'appel *Publish What You Pay*) ; de même, le G8 et l'Union Européenne se sont saisis de cette question ; en revanche, l'OMC ne l'a pas encore fait,
- il existe un risque d'instrumentalisation de la lutte contre la corruption par certains dirigeants,
- les conventions internationales anti-corruption sont entrées en vigueur mais la question de leur mise en œuvre demeure,
- le lien entre corruption et pauvreté est affirmé avec force, notamment par la nouvelle présidente de Transparency International, Huguette Labelle.

Au niveau français, on relèvera :

- un niveau d'exigence toujours relativement faible de l'opinion française vis à vis des thèmes liés à l'intégrité (en comparaison, en particulier, avec les pays scandinaves),
- Le fait que chaque année, les français désignent leur classe politique comme l'institution la plus touchée par la corruption (cf. baromètre de TI),
- les sujets récemment traités dans les médias : pouvoir d'amnistie, collusion sphères politique, financière et médiatique, marchés publics, lobbying, secret défense,

- que s'agissant plus particulièrement des entreprises :
 - o beaucoup de grands groupes se sont désormais saisis du sujet de la prévention de la corruption mais ils demeurent très réticents à donner une information publique,
 - o les lieux d'échanges (CIAN, SécureFinance, Chambre de Commerce Internationale, Pacte mondial, « club » de TI) et les organismes de veille (Novethic, Vigeo) s'intéressant aux thèmes de la corruption et de l'éthique ont vu leur nombre s'accroître,
 - o les approches sectorielles (industries extractives, BTP, armement) se développent,
 - o le thème des solutions à la disposition des entreprises pour résister à l'extorsion sur les marchés sensibles est devenu central,
 - o les dispositifs de « *whistleblowing* » sont controversés et difficiles à mettre en place,
 - o le champ de la prévention de la corruption dans les PME demeure peu occupé.

- dans le monde de l'enseignement :
 - o la création de masters consacrés à la prévention de la corruption, des fraudes et du blanchiment ; ces formations répondent à un besoin des entreprises (fonction conformité),
 - o la multiplication de formations consacrées au développement durable et / ou à la responsabilité sociale de l'entreprise,
 - o le « socle minimum de connaissances » défini par le ministère de l'Education Nationale, qui risque de limiter l'enseignement de nouveaux thèmes dans le secondaire.

- l'intérêt du public pour le football qui continue de grandir alors que, parallèlement, les scandales de corruption dans ce sport se multiplient.

I. Les objectifs de Transparency International et de TI France

1.1 Les objectifs de Transparency International (TI-2010)

A l'horizon 2013, Transparency International se fixe comme objectif d'être reconnue comme une des grandes ONG mondiales, celle qui est la référence en matière de lutte contre la corruption. Pour y parvenir, elle doit élargir son audience auprès du grand public, inscrire ses actions dans la perspective du développement et de la lutte pour les droits de l'homme et renforcer ses liens avec les autres ONG. Elle doit enfin prioritairement se doter d'un dispositif de protection des militants inquiétés pour leur action en faveur de la transparence.

1.2 Les objectifs de TI France

Transparence-International (France) se fixe l'objectif de contribuer à améliorer significativement dans les années à venir la gouvernance publique et privée dans notre pays, en termes de transparence, d'intégrité et de responsabilité des acteurs et de leurs pratiques. Ceci passe notamment par une action résolue de prévention et de combat des différentes formes de corruption, de blanchiment de l'argent sale et d'autres atteintes à l'éthique.

Transparence-International (France) inscrit son action dans le cadre de la stratégie internationale définie par Transparency International, en particulier en ce qui concerne la contribution qu'apporte la lutte contre la corruption à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Transparence-International (France) veut être une force de :

- sensibilisation et de mobilisation sur les différentes formes de corruption et sur les conséquences de celles-ci,
- prévention,
- proposition et d'apport d'expertise.

Transparence-International (France) ne se substitue pas à l'action des autorités publiques (police, justice) en matière de lutte contre la corruption mais espère contribuer à l'inspirer.

Pour la période 2007-2009, les actions de Transparence-International (France) privilégieront trois champs d'intervention :

- les entreprises,
- le monde de l'enseignement,
- la vie politique et l'action publique.

II. Les entreprises

2.1 Les actions au bénéfice des membres

- organisation de réunions périodiques pour les entreprises adhérentes et partenaires ;
- diffusion des rapports du secrétariat international et d'une information régulière sur les bonnes pratiques identifiées au sein du secteur privé (notamment déclinaisons des business principles),
- mise en oeuvre de partenariats.

2.2 Les actions de portée plus générale

- participation active aux lieux d'échange sur la prévention de la corruption dans les entreprises,
- participation aux approches sectorielles - industries extractives , BTP, défense, médicament – en mobilisant à chaque fois un expert,
- analyse de la possibilité de promouvoir un pacte d'intégrité entre entreprises d'un même secteur,
- action en faveur du renforcement des règles anti-corruption des agences de crédit à l'exportation,
- information des entreprises sur les bonnes pratiques permettant de résister à l'extorsion sans quitter les marchés sensibles, en associant des entreprises ayant été confrontées à ce problème,
- actualisation du vade-mecum pour les PME et poursuite des actions de diffusion avec les CCI,
- renouvellement de l'étude sur les dispositifs anti-corruption des grandes entreprises selon une périodicité à déterminer,
- plaidoyer pour que la loi NRE oblige les entreprises cotées à rendre compte de leurs actions anti-corruption,
- analyse du traitement de la corruption par les chartes d'entreprise,
- poursuite des actions engagées pour encourager le développement du *whistleblowing*, notamment en ce qui concerne le suivi de la mise en place des dispositifs d'alerte dans les entreprises.

III. Le monde de l'enseignement

Il s'agit d'une part de poursuivre et d'amplifier les actions engagées, et d'autre part d'initier de nouvelles actions.

3.1 La poursuite et l'amplification des actions engagées

- organisation d'un colloque à Paris et soutien de colloques en province,
- élargissement du réseau universitaire, mise en œuvre de partenariats de projet et identification de nouvelles personnes ressources (enseignants et étudiants),
- actualisation de la cartographie réalisée en 2005 et accroissement du fonds documentaire,
- soutien aux universitaires dispensant un enseignement sur la corruption (intervention, apport d'informations disponibles dans le réseau TI) et aux chercheurs (valorisation et facilitation de la publication des meilleurs travaux).

3.2 L'initiation de nouvelles actions

- création, en partenariat avec des enseignants, d'outils pédagogiques pour le secondaire (un des axes de travail pouvant être le sport).

IV. La vie politique et l'action publique

Les actions envisagées concernent les collectivités locales, l'administration et la vie politique.

4.1 Les collectivités locales

- poursuite de la promotion du pacte de transparence auprès des collectivités locales en référence aux expériences étrangères les plus significatives (Allemagne, Italie),
- constitution d'un groupe projet disposant d'une capacité d'expertise auprès des collectivités locales,
- proposition d'une collaboration avec le Centre National de Formation des Personnels Territoriaux,
- plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour la mise en œuvre des recommandations du rapport de TI France sur la décentralisation (durée et cumul des mandats, immunités).

4.2 L'administration

- actualisation du réseau des correspondants dans les ministères (Premier Ministre, Intérieur, Justice, Affaires étrangères, Coopération, Economie) et au sein du Parlement,
- participation à des actions de sensibilisation dans des écoles de fonctionnaires.

4.3 La vie politique

- exploitation et communication des réponses au questionnaire envoyé aux candidats à l'élection présidentielle de 2007,
- exploitation et communication des rapports des groupes « secret défense » et « moyens de la justice »,
- recherche et amélioration des statistiques sur les enquêtes judiciaires et les décisions de justice touchant la corruption.
- autres sujets d'étude possibles : droit d'amnistie, extension des immunités, cumul des mandats.

V. Le collège d'experts et les groupes de travail

5.1 Le collège d'experts

Il propose des thèmes de travail au Conseil d'administration et prépare la partie scientifique du colloque annuel.

5.2 Les groupes de travail

L'objectif est d'une part de faire aboutir, début 2007, les travaux des deux groupes « secret défense » et « moyens de la justice » (cf. ci-dessus) et, d'autre part, de mettre en place les groupes « cybercriminalité et blanchiment » (traçabilité des flux de la corruption) et

« convergences et déclinaisons de la notion de corruption ». Il sera proposé au secrétariat international de lancer un travail de droit comparé.

Par ailleurs, une réflexion doit être initiée sur l'alignement du champ de la déclaration de soupçon avec celui de la répression du blanchiment.

Enfin, un groupe de travail devrait se charger, en liaison avec la Chancellerie, de poursuivre le travail initié en 2006 en vue de constituer une base de données juridiques et d'assurer une veille réglementaire.

VI. La communication et les relations avec les médias

6.1 Les actions de communication

Les actions de communication visent les trois cibles suivantes : les membres actuels et futurs, les différents acteurs de la lutte contre la corruption (actions de mobilisation et de plaidoyer auprès de la société civile, des pouvoirs publics, des entreprises, des organisations internationales et du monde de l'enseignement), le grand public (actions de sensibilisation) :

- organisation de 4 conférences par an pour l'ensemble des membres et partenaires de TI France : pour l'année 2007, la première, qui se tiendra au mois de mars, sera consacrée à la présentation des résultats du questionnaire « élection présidentielle 2007 », la deuxième, qui aura lieu au mois de mai traitera du rapport mondial de la corruption 2007 de TI et la troisième, au début de l'été, devrait permettre d'exposer la stratégie de TI pour la période 2007-2010,
- réalisation d'une plaquette de présentation de l'association,
- refonte du site Internet, suivi de son activité et information régulière du conseil d'administration,
- poursuite de l'amélioration de la lettre trimestrielle et de la politique d'abonnement,
- amélioration de l'information des membres sur le thème de la corruption et sur les actions de TI France (augmentation des destinataires de la revue de presse, création d'un bulletin d'information bimensuel électronique, amélioration de l'agenda en ligne),

6.2 Les relations avec les médias

Les actions à réaliser en direction des médias consisteront à :

- poursuivre l'organisation chaque année de plusieurs conférences de presse,
- mettre en place des relations organisées avec la presse : base de correspondants actualisée, prises de contacts régulières,
- traduire les notes méthodologiques détaillées expliquant comment les indices de TI sont construits.

VII. L'organisation et les moyens

7.1 L'organisation

La poursuite du fonctionnement actuel des instances de décision (bureau et conseil d'administration) doit s'accompagner d'un certain nombre d'actions ayant pour objectif de renforcer la capacité d'intervention de TI France :

- cooptation d'un élu local au Conseil,
- développement de la collaboration avec le secrétariat international, notamment dans le cadre des relations avec l'OCDE, le GAFI et l'OMC,
- amélioration de l'information du secrétariat international sur les activités de TI France en contribuant notamment à nourrir le nouveau « *chapter zone* » du site de Transparency International,
- utilisation accrue des ressources mises à disposition par le secrétariat international,
- renforcement des relations avec les sections nationales du G8,
- poursuite des partenariats avec l'ORSE, le CEA, SecureFinance, Ethifinance, le Pacte mondial, et des relations avec les autres acteurs de la société civile et le CNDD,
- développements du partenariat avec Ernst & Young
- évaluation annuelle en Conseil de la mise en oeuvre du plan d'action.

7.2 Les moyens humains

La mise en œuvre du plan d'action suppose une implication importante et effective des membres bénévoles de l'association. Les actions suivantes ont pour objectif d'accroître quantitativement et qualitativement la capacité d'intervention de TI France :

- élargissement de la base des adhérents personnes physiques en s'appuyant sur les membres actuels et en relançant les adhésions d'étudiants,
- accroissement du recours aux compétences bénévoles (nouveaux retraités et étudiants),
- mobilisation accrue et organisée des membres pour contribuer à la lettre trimestrielle, à l'organisation des conférences, aux groupes de travail, à la recherche de fonds,
- identification des compétences et des centres d'intérêt de chaque nouveau membre dans le but de proposer dans les six mois qui suivent une adhésion de contribuer à une activité de l'association,
- constitution d'une base de données des personnes ressources inventoriant les compétences des membres et sympathisants.

En ce qui concerne les permanents, il convient de viser :

- un accroissement du recours à des stagiaires,
- une évaluation annuelle de leur action.

7.3 Les moyens financiers

L'accroissement des moyens financiers passe d'abord par une augmentation du nombre de membres personnes morales.

Cet objectif peut être atteint notamment en ciblant des secteurs d'activité spécifiques particulièrement concernés par les actions de TI France : l'audit, les avocats, les risk managers, les compliance officers (prospection de nouveaux membres, identification de personnes ressources pour l'animation des conférences et la participation aux groupes de travail).

Par ailleurs, une réflexion doit être engagée sur les modalités de collecte de fonds publics et privés, notamment dans le cadre des différentes manifestations organisées par TI France – à l'instar de ce qui a été fait en 2006 pour le colloque universitaire qui a été organisé avec le soutien financier de PriceWaterhouseCoopers. Un appel aux dons via le site Internet et les portails dédiés à la solidarité est aussi envisagé.
